



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019

Le 21 mars 2019, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Béatrice MARINE, Annie TISSOT, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Ghyslaine LESUEUR, Kathleen TOCHEPORT et Alexandra BEAUQUIS.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Eric CHASSAGNE, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Philippe DE PACHTERE et Mickaël BEAUQUIS.

Absents excusés : Messieurs Juan-Carlos RUBIO (pouvoir à Eric CHASSAGNE) et Nicolas ROUMESTAN, Madame Aline BRIERE (pouvoir à Sylviane VEYRAT-CHARVILLON).

Absent : Monsieur Jean-Marc GATELET.

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2019.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. FINANCES

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

⇒	<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	1 582 243.63€
		Recettes :	1 860 243.14€
	Soit un excédent de fonctionnement 2018 de :		277 999.51€
⇒	<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	1 078 575.50€
		Recettes :	1 378 790.38€
	Soit un report déficitaire de 2017 de :		192 277.41€
	Soit un excédent 2018 (hors restes à réaliser) de :		300 214.88€
	Soit un excédent de clôture 2018 de :		107 937.47€

L'excédent de fonctionnement 2018 est affecté à la section d'investissement sur le budget 2019 soit :

- Article 1068 – réserves : **277 999.51€**

- **Vote des taux des taxes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de l'année 2018, sachant que la CFE (cotisation foncière des entreprises) est votée depuis 2015 par la Communauté de Communes de Rumilly -Terre de Savoie soit :

- Taxe d'habitation : 18.00 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 13.17 %
- Taxe Foncière (non Bâti) : 39.12 %

- **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions pour l'année 2019 aux structures suivantes :

- CCAS : 13 400,00 €
- BUDGET CAP LOISIRS : 25 000,00 €
- ÉCOLE PUBLIQUE : 210,00 € (70% du coût des entrées et des cours de piscine)
- ÉCOLE PRIVÉE LÉON MARIE : 1168,00 € (70% du coût des entrées et des cours de piscine)
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE de l'école publique : 1699,00 €
- ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100,00 €

- **Vote à l'unanimité du budget 2019 :**

- Section de fonctionnement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 317 780.00€

- Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 315 493.00€

B. BUDGET DU COMMERCE

- **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

⇒	<u>Section d'exploitation :</u>	Dépenses :	33 668.48€
		Recettes :	37 352.98€
	Soit un report excédentaire de 2017 de :		47 915.26€
	Soit un excédent 2018 de :		3 684.50€
	Soit un excédent de clôture 2018 de :		51 599.76€
⇒	<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	24 682.95€
		Recettes :	26 216.41€
	Soit un report excédentaire de 2017 de :		15 987.27€
	Soit un excédent 2018 de :		1 533.46€
	Soit un excédent de clôture 2018 :		17 520.73€

L'excédent de fonctionnement 2018 est affecté à la section d'exploitation sur le budget 2019 soit :

Article 002 – Excédent d'exploitation reporté : 51 599.76€

- Vote à l'unanimité du budget 2019 :

➤ Section de fonctionnement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **88 691.00€**

➤ Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **84 911.50€**

C. **BUDGET CAP LOISIRS**

⇒ <u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	194 801.09€
	Recettes :	196 801.09€
	Soit un résultat de clôture 2018 de :	2000.00€

⇒ <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	1 597.19€
	Recettes :	69.00€
	Soit un excédent d'investissement reporté 2017 :	2 789.17€
	Soit un déficit d'investissement 2018:	1 528.19€
	Soit un excédent de clôture 2018 :	1 260.98€

- Vote à l'unanimité du budget 2019 :

➤ Section de fonctionnement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **244 912.00€**

➤ Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **3 260.98€**

5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 21h45.

A Marcellaz-Albanais, le 05 avril 2019.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE




